

Numericable revendique 62 % de parts de marché très haut débit

Les investissements de **Numericable** dans la fibre optique complétés du lancement de [LaBox](#) l'an dernier se révèlent payants. Le câblo-opérateur français, qui a présenté hier ses résultats 2012, estime avoir réalisé « *une de ses meilleures années depuis la construction du groupe en 2005-2006* », selon les termes de son PDG **Eric Denoyer**.

1,26 million d'abonnés très haut débit

À 456 millions d'euros, la rentabilité opérationnelle de l'entreprise (EBITDA) a progressé de 4,6 % par rapport à l'exercice 2011. Son chiffre d'affaires a lui-même gagné 1,1 % à 865 millions d'euros.

Avec 1.269.000 abonnés très haut débit (THD) – une moitié 100 % fibre, l'autre avec une technologie hybride cuivre-fibre – à fin 2012 et 4,8 millions de foyers raccordés à la fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB), le câblo-opérateur revendique 62 % des parts du marché THD français.

Globalement, l'entreprise compte 1,6 million d'abonnés à son réseau, contre 1,5 million à fin 2011.

Les dépenses d'investissements (CAPEX) dans la fibre ont également augmenté à 219 millions d'euros à fin 2012, contre 186 millions un an auparavant. Ces investissements devraient atteindre entre 220 et 240 millions d'euros en 2013, a précisé la direction du groupe, qui vise le raccordement THD de 6 millions de foyers au niveau national d'ici 2014.

Enfin, la dette de Numericable, estimée à 2,3 milliards d'euros, est restée quasiment stable en 2012. Quant au ratio d'endettement, il devrait passer de 5 environ à 4 fois l'excédent brut d'exploitation (Ebitda) fin 2015.

Le plan THD gouvernemental critiqué

Parallèlement à la présentation de ses résultats, Numericable a décrié le [plan très haut débit](#) du gouvernement dévoilé le mois dernier par le chef de l'État **François Hollande**.

Numericable estime que le cas des zones intermédiaires entre les zones denses et les campagnes, qui représenteraient « *près de 10 millions de foyers* », n'est pas traité. Le câblo-opérateur, qui souhaiterait y co-investir avec les collectivités, demande la révision du principe de préemption instauré par le gouvernement précédent, celui de **François Fillon**.

Selon ce principe, l'initiative d'un opérateur privé, appelé à manifester son intention d'investir dans ces zones, est privilégiée. Or, d'après Numericable, les intentions des opérateurs dans ce cadre « *sont peu précises* » et trop rarement mises en oeuvre. Elles bloqueraient, par conséquent, les initiatives concurrentes.

Voir aussi

[Silicon.fr étend son site dédié à l'emploi IT](#)

[Silicon.fr en direct sur les smartphones et tablettes](#)